

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/06/2023  
Reçu en préfecture le 13/06/2023  
Publié le  
ID : 044-214400756-20230609-43\_2023-DE

<b>Nombre de conseillers</b> en exercice .....14 présents .....10 votants .....10
--------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil vingt-trois, le **NEUF JUIN**  
à 18 h 45 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2023

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	BOMMÉ Jean-Paul
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	HUGRON Dominique	RIOTTE Sandrine	GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy ; HAMON Sylvain ; RAIMBAUD Nelly

ABSENTS NON EXCUSÉS : ..

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

## OBJET

<b>43/2023</b>	<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SECOURS CATHOLIQUE »</b>
----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'attribution des subventions de fonctionnement aux associations a été votée par délibération 13/2023 du 9 mars 2023.

Or, la demande de l'association « secours catholique » qui avait été analysée en commission finances n'a pas été correctement reportée dans la présentation faite aux élus au moment du vote de la délibération et aucune subvention n'a été attribuée à cette association.

Aussi, la commission finances, propose, en complément de la délibération 13/2023, l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Secours catholique », d'un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de fonctionnement à l'association « Secours catholique », d'un montant de 100 € pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

